



## *Le mot du Maire*

*Chers Amis,*

*Il y a un an, nous attendions tous la rentrée, espérant la fin de cette pandémie qui avait sévi... Depuis, nous avons encore subi plusieurs vagues de contagion et, à ce jour, l'avenir est encore incertain, compte tenu des différentes mutations de ce virus.*

*Rapidement, dès l'apparition du COVID, le Grand Reims a décidé de mettre à disposition le vacci'bus dans les petits villages, afin de vacciner les Séniors les plus vulnérables. Cette initiative a retenu l'attention de Gérard Larcher, Président du Sénat, qui a souhaité se rendre sur place, pour observer le déroulement de cette opération. Son choix se porta sur Vandeuil.*

*Cette visite du second personnage de l'Etat a été un événement marquant de l'histoire de notre commune. Accompagné de la Présidente du Grand Reims, du Préfet, et des Sénateurs, Gérard Larcher a su avec simplicité et empathie se mêler aux Vandoliens.*

*En complément, l'organisation de la vaccination à Fismes a été une réussite. Les élus et les bénévoles ont assuré l'accueil du public et progressivement la vaccination a pu être étendue.*

*Les travaux de l'extension de la place (aire de loisirs et aire de jeux) sont pratiquement terminés et l'ouverture est imminente, dans l'attente des certifications de conformité.*

*Ces travaux ont nécessité un suivi de tous les instants. Chaque réunion hebdomadaire de chantier à laquelle j'ai participé, en compagnie des adjoints et de certains conseillers, a été l'objet de discussions animées et de décisions parfois compliquées. L'ouverture de l'aire de jeux est imminente, et sera effective dès l'obtention des certifications de conformité. Le réglage des éclairages nous a permis d'apprécier, la nuit, le rendu de cette opération.*

*Simultanément, Bruno Pigeon, Maître verrier, a démarré la pose des vitraux que nous avons admirés lors de la visite dans son atelier. Ces travaux devraient être achevés à la fin du mois d'août. Des textes d'explicitations des thèmes développés sont en cours de rédaction.*

*Dans ce bulletin, vous pourrez voir les photographies des différentes étapes de toutes ces réalisations.*

*Comme cela est le cas dans plusieurs villages, le conseil réfléchit à équiper la commune d'une vidéosurveillance. Celle-ci permettrait de surveiller à la fois les nouveaux équipements de la place et l'atelier municipal. En option, il serait possible d'y adjoindre un système de lecture des plaques d'immatriculation aux entrées du village. Dans le contexte sécuritaire actuel, ces initiatives se multiplient et sont encouragées par un accompagnement financier de plusieurs partenaires publics (Etat, Fonds de soutien du Grand Reims...)*

*Depuis presque un an, la fibre est installée dans les voiries du village et la quasi-totalité des Vandoliens peuvent en bénéficier. Quelques cas particuliers restent néanmoins à régler.*

*Cette pandémie a supprimé brutalement tous nos projets d'animation et toutes nos rencontres conviviales et malheureusement, à ce jour, l'avenir est imprécis et l'incertitude pèse.*

*Malgré les difficultés pour se rencontrer, l'équipe chargée du fleurissement a pu enjoliver les massifs et les moindres recoins du village.  
J'espère que le retour à une vie normale est pour bientôt.*

*A tous, bonne fin de vacances et bonne reprise!*

*François Mourra*

# Réunions

---



# Réunions du conseil municipal

## (résumé)

### REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, I.Chevalier, M.Dubois, E.Griffon, G.Novak, F. Servagnat

**Excusés** : C. Gérard, H.Fournaise, V.Panier  
M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

#### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

#### VACCINATIONS CONTRE LE VIRUS DE LA COVID 19 :

Dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 pour le grand public, plusieurs centres ont ouvert leurs portes, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Dans un premier temps, la population concernée a été celle des 75 ans et plus.

Sur notre territoire, 4 centres avaient été retenus par la Préfecture :

1. Reims, Complexe René-Tys, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h
2. Reims, Le Cellier, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h
3. Cernay-lès-Reims, Espace Culturel La Marelle, du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h
4. Fismes, Salle des fêtes, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h

L'inscription et la prise de rendez-vous pour ces centres s'est faite via la plateforme en ligne.

Notre communauté urbaine-rurale du Grand Reims compte 46 communes de moins de 250 habitants. La Présidente a souhaité organiser la tournée d'un bus de vaccination qui a fait étape dans chacune des communes de moins de 250 habitants et qui a été accessible sur rendez-vous par téléphone à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, ayant des difficultés pour se déplacer.

Le Maire indique qu'il a prévenu les personnes concernées du village de cette opération, de

manière qu'elles puissent, s'inscrire, soit dans la salle de Fismes, soit au bus.

La Mairie a été mise à disposition pour l'accueil.

Lors du passage du bus, 10 vaccinations ont été effectuées. Dans la salle de Fismes, ce sont 3 personnes qui ont pu se faire vacciner. D'une manière générale, l'opération a été particulièrement appréciée. Le bus reviendra le 25 février pour l'injection de rappel.

#### AVENANTS AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINTE PHILOMENE (avec création d'une aire de jeux et loisirs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ou modificatifs sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Ceux-ci font l'objet de trois avenants :

**Lot 01 (avenant n°1) : Installation de chantier-gros œuvre** attribué à l'entreprise **LE BATIMENT ASSOCIE** pour les prestations détaillées dans son devis 21EM045 du 26 janvier 2021 représentant une moins-value de 1 939,50 € HTVA

**Lot 02 (avenant n°1) : Démolition** attribué à l'entreprise **GENIDEM** pour les prestations détaillées dans son devis DE 181306 du 05 janvier 2021 représentant une plus-value de 2 065,00 € HTVA

**Lot 06 (avenant n°2) : Métallerie, escalier extérieur** attribué à l'entreprise **CHEYERE** pour les prestations détaillées dans son devis du 15 janvier 2021 représentant une plus-value de 8 650,00 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les présents avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

#### PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES VOIRIES

Le Maire indique au Conseil que la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite chiffrer une programmation pluriannuelle de l'entretien des voiries.

C'est pourquoi, il est demandé à chaque commune de proposer la liste des travaux souhaités pour l'intégralité du mandat, en les classant par ordre de priorité.

Aussi, le Maire explique qu'il est reparti du tableau vert élaboré antérieurement par la DDE, qu'il a amendé au vu du diagnostic effectué en 2016 par le cabinet CEREG sur l'ensemble des voiries. Puis, il a mis à jour le tableau grâce :

- aux résultats de l'auscultation des voiries, réalisée en 2019 par le Grand Reims,
- à l'historique des travaux réalisés antérieurement (enfouissements BT, téléphoniques, réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et mise en place de l'éclairage public et de la fibre)
- aux constatations visuelles effectuées sur le terrain pour constater leur état.

Le Maire présente au conseil les résultats collectés sous forme de fiches récapitulant les principales données de ces voiries.

Celles-ci permettant d'éclairer le conseil sur l'état de ces voiries et de définir des priorités qui seront transmises au pôle territorial au plus tard pour le mois d'avril.

Les choix hiérarchisés retenus sont les suivants :

- Route de Serzy (grosses réparations, poutres et enduisage bicouche)
- Rue de l'Hôpital (enduisage bicouche)
- Rue du clos Bénard (entre cimetièrre et CD) (ECF)
- Rue Saint Timothée (ECF)
- Route Irval-Jonchery (enduisage bicouche) et Route Irval-Vandeuil (enduisage bicouche)

### **INVENTAIRE DES POTEAUX A INCENDIE DE LA COMMUNE**

Le Maire expose que le SDIS demande que l'inventaire des poteaux incendie soit effectué de manière à préciser les moyens de défense incendie de la commune. Veolia a été mandaté pour effectuer les mesures de débit et de pression nécessaires au Maire pour renseigner le site du SDIS.

Pour clôturer l'opération, le Maire indique qu'il a pris deux arrêtés (inventaire et contrôle).

La compétence Défense Extérieure Sécurité Incendie est maintenant exercée par le Grand

Reims, qui prendra en charge la suite de ces opérations.

### **ASSOCIATION FONCIERE**

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, les soussignés ont élaborés localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 12 membres (non compris les membres de droit, à savoir le Maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires(DDT), ainsi que le ou les Maires des communes sur lesquelles ont été réalisées les extensions du remembrement)

- Les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur la première moitié de cette liste dont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- o Hervé FOURNAISE 3, rue d'Irval 51140 VANDEUIL
- o Jean Paul BERTHELEMY 7, rue d'Irval 51140 VANDEUIL
- o Eloi GRIFFON 1, rue de la terre sodée 51140 VANDEUIL
- o Arnaud LEROUX Hameau de Voisin 51140 BREUIL SUR VESLE
- o François Régis ROBION 2, rue principale 51140 LHERY
- o Charles DEGODET Ferme de Montazin 51170 SAVIGNY SUR ARDRE

- Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membre du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- o Dominique HARSEE 5, rue du Clos Bénard 51140 VANDEUIL
- o Sébastien MOREAUX 2 bis, Bd René Pérard 51420 CERNAY LES REIMS
- o Jean-Pierre BAVEREL 4, rue du Clos Bénard 51140 VANDEUIL
- o Michel BIOLO 6, rue Saint Vincent 51140 VANDEUIL
- o Jean-Luc CACHET 89 Route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE
- o Christian DEGENNE 13, rue des vignes 51140 PEVY

Le bureau étant composé de 12 membres, le Maire interrogera le Président de l'Association Foncière pour qu'il lui fournisse un 6<sup>ème</sup> nom pour compléter la liste des membres proposés par la Chambre d'Agriculture. Le conseil approuve cette désignation à l'unanimité.

## **CHARTRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS**

Le Maire résume les grandes lignes des thèmes décrits dans la chartre pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Celle-ci souligne les trois engagements suivants :

- faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire ;
- optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient plus durables ;
- développer les espaces de nature et les mettre en réseau.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité cette charte.

### **REUNION DU 1er FEVRIER 2021**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, I.Chevalier, M.Dubois, C. Gérard, E.Griffon, G.Novak, V. Panier, F. Servagnat

**Excusés** : D.Mareigner, H.Fournaise  
M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

### **VACCINATIONS CONTRE LE VIRUS DE LA COVID 19 :**

Dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 pour le grand public, plusieurs centres ont ouvert leurs portes, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Dans un premier temps, la population concernée a été celle des 75 ans et plus.

La Présidente a souhaité organiser la tournée d'un bus de vaccination qui a fait étape dans chacune des communes de moins de 250 habitants et qui a été accessible sur rendez-vous par téléphone à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, ayant des difficultés pour se déplacer.

La Mairie a été mise à disposition pour l'accueil.

Lors du passage du Vacci'bus, 10 vaccinations ont été effectuées. Le bus est revenu le 25 février pour l'injection de rappel.

Le Vacci'Bus va poursuivre sa route après le 1<sup>er</sup>

mars, sous un format différent. Ce sont les bourgs centres des 8 pôles ruraux de la Communauté qui, désormais, l'accueilleront.

Pour notre part, c'est à Jonchery qu'il stationnera pendant une journée pour la première vaccination, puis reviendront quelque temps après pour le rappel.

Chaque jour de passage, le Vacci'Bus bénéficiera d'une capacité de 78 créneaux de vaccination réservables. Les rendez-vous seront réservés aux habitants des communes du Pôle accueillant le Vacci'Bus, dont Vandeuil.

La Présidente a demandé aux Maires, en liaison avec les médecins libéraux, de recenser les candidats à cette vaccination et de transmettre leurs noms aux plateformes qui appelleront les intéressés pour les programmer.

Afin de vérifier cette liste pour Vandeuil, le Maire énumère les noms des 6 personnes restant à vacciner et demande son avis au conseil.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Maire explique que la perception effectuée actuellement des travaux comptables qui apportent du retard dans la publication du compte de gestion définitif 202.

Toutefois, l'administration a mis à disposition un compte de gestion provisoire, dont les chiffres coïncident avec les chiffres du Compte administratif 2020 tenu par la commune.

Aussi, Le Maire propose de détailler ces éléments, ce qui permettra de s'avancer pour une réunion future. Lorsqu'il en aura connaissance, il communiquera les résultats définitifs au conseil, pour approbation.

### **AVENANTS AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINTE PHILOMENE (avec création d'une aire de jeux et loisirs)**

Le Maire indique que les travaux se déroulent sans problèmes et que les réunions de chantier ont lieu les lundis après-midi en présence du Maître d'œuvre et des entreprises. Il invite volontiers les conseillers intéressés à y participer.

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ou modificatifs sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Il projette le schéma modifiant l'écoulement des eaux pluviales de la plateforme.

Ceux-ci nécessitent deux avenants :

**Lot 01 (avenant n°2) :** Installation de chantier-gros œuvre attribué à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE pour les prestations détaillées dans son devis 21EM095 du 9 février 2021 représentant une plus-value de 4 883,67 € HTVA

**Lot 07 (avenant n°1) :** Carrelage extérieur attribué à l'entreprise ETC pour les prestations détaillées dans son devis C/VANDEUIL/02-2021 du 10 février 2021 représentant une plus-value de 4 601,80 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les présents avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

#### **POINT SUR L'AVANCEMENT DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE CAPTAGE**

Le Maire porte à connaissance du conseil la réponse du Grand Reims.

A l'issue de la réunion de présentation des études de projet du maître d'œuvre le 18 septembre 2020, les services ont consulté l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Au vu des archives de ses services (interférences sur les ressources en eaux lors de la création du premier ouvrage), l'ARS a jugé nécessaire l'avis d'un hydrogéologue agréé pour ce dossier et en a missionné un courant décembre 2020.

Celui-ci demande qu'une étude d'incidence soit réalisée et transmise pour instruction du dossier.

Les services ont demandé une proposition du bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre de ce dossier pour réaliser cette prestation et préparons actuellement l'avenant correspondant. Les essais de pompage nécessaires pour définir les dispositions constructives sont commandés et seront réalisés en concertation avec la note d'incidence. L'étude produite sera ensuite transmise à l'hydrogéologue agréé.

En fonction des résultats des essais de pompage, le type de dossier à déposer auprès du service de la Police de l'Eau sera déterminé (déclaration ou autorisation), réalisé, puis déposé pour instruction.

#### **ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

Le Maire présente au conseil l'organisation et le fonctionnement de la centrale d'achat du Grand Reims.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-2 à L.2113-5 relatifs aux centrale d'achats,
- Vu l'arrêté préfectoral n°8 du 17 mai 2018 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims pour notamment l'autoriser à se constituer en centrale d'achat,
- Vu la délibération n°CC-2018-79 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims portant création de la dite centrale d'achat,
- Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de Vandeuil d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,

Décide :

- d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- de donner délégation au Maire, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

#### **REUNION DU 6 AVRIL 2021**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, I.Chevalier, M.Dubois, C. Gérard, G.Novak, V. Panier, F. Servagnat

**Excusés** : H.Fournaise, E.Griffon  
M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	312 678,60
Dépenses	171 204,27
Solde fonctionnement	141 474,33
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	707 162,43
Dépenses	58 037,89
Solde investissement	649 124,54
Résultat 2020	790 598,87
<b>Restes à réaliser (solde net)</b>	<b>445 035</b>
Excédent antérieur (solde)	46 399,42
<b>Excédent fin exercice</b>	<b>836 998,29</b>

Le conseil municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Reports :
  - Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 164 738,96 €
  - Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 211 138,38 €
- Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de 649 124,54 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 141 474,33 €

- Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser de 662 044 € en dépenses, et de 217 009 € en recettes, soit un solde de 445 035 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

- Compte 1068 :
  - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0€
- Ligne 002 :
  - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 352 612,71 €
- Ligne 001 :
  - Excédents d'investissement reporté : 484 385,58 €

### COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **BUDGET 2021**

Le Maire revient sur les résultats cumulés de 2020. Ceux-ci s'élèvent globalement à 836 998,29 € et seront repris au budget 2021.

Il détaille les produits fiscaux liés aux deux taxes restantes (foncier bâti et foncier non bâti), et les modalités des réformes :

- celle de la taxe d'habitation, transmise par la Perception, qui voit cette taxe supprimée et une dotation de compensation versée par l'État, mais basée sur l'année 2018.
- celle de la suppression de 50% des bases du foncier bâti industriel compensée par l'État, cette année.

Il explicite les détails des implications financières de ces réformes :

#### - *Taxe Foncier Bâti 2021 :*

- o Base : 457 500 €
- o Taux (30,01+15,51) : 45,52 L'Etat a transféré la taxe sur le foncier bâti du département à la commune, mais applique un coefficient correcteur.
- o Produit fiscal : 208 254 €
- o Ecrêtement : 98 635 €
- o Solde : 109 619 €

#### - *Taxe Foncier Non Bâti 2021: pas de changement*

- o Base : 50 900 €
- o Taux : 16,30
- o Produit fiscal : 8 297 €

#### - *Compensation taxe habitation 2021: 1 154 €*

**Total produits fiscaux 2021 : 109 619 +8 297+ 1 154 = 119 070 € (ligne 73111 du budget)**

#### **Allocations de compensation 2021:**

Locaux industriels : 157 243 € Cette allocation compense la baisse de 50% des bases du foncier bâti industriel. Elle s'élève à 1 164 €.

**Total : 158 473 € (ligne 74834 du budget)**

La comparaison des ressources fiscales se présente de la manière suivante :

- Total Ressources Fiscales 2021 : **277 543 €**
- Total Ressources Fiscales 2020 : **273 992 €**

Il indique les modalités de la réforme de la taxe d'habitation, transmise par la Perception, qui a vu cette taxe supprimée et une dotation de compensation versée par l'État, mais basée sur l'année 2018.

Il explicite le principe appliqué des attributions compensatoires consécutives à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR), selon les différentes natures (fiscales, liées aux transferts de compétences et de neutralisation).

### **INVESTISSEMENTS - Total: 719 913,52 €**

Cette section prend en compte les projets discutés en conseil municipal:

- La poursuite de l'aménagement de la place du village, Les restes à réaliser de ce projet en 2020 se sont élevés à 445 035 € en solde net.
- 5 000 € pour le matériel informatique et les logiciels
- 20 000 € pour un projet de vidéo protection (solde net)
- 6 000 € pour la protection des vitraux
- La commune ne possède plus d'emprunt à ce jour. La CUR remboursera un emprunt virtuel lié au transfert de charges, pour 6 519 € en capital.
- Un report antérieur des recettes investissement de 484 385,58 €

### **FONCTIONNEMENT - Dépenses : 663 056,98 €**

#### **- Les charges à caractère général représentent 529 312,98 €.**

Elles concernent :

- o Les achats tels que l'eau, l'électricité, dont les charges liées à la salle, les produits d'entretien et les fournitures administratives.
- o Les services extérieurs : ce sont les dépenses de bâtiment, les primes d'assurances et les études envisagées, les divers contrats (espaces verts, fauchage, informatique, photocopieur, horloge, maintenance)
- o Les autres services extérieurs : frais de fonctionnement tels que les affranchissements, les frais de téléphone et rémunération.
- o Les éventuels coûts d'entretien de bâtiment pour 486 112,98 €

**- Les frais de personnel représentent 35 000 €.** Sont incluses les charges sociales.

**- Les reversements et restitutions d'impôts pour 71 644 €, dont :**

- o le reversement au FNGIR (fonds de compensation lié à la réforme de la TP) pour 28 912 €
- o L'attribution de compensation évaluée à 42 732 €, sensiblement égale à l'an passé.

**- Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 26 600 €.**

Cette somme intègre les indemnités et les subventions aux divers organismes et associations.

- **Les frais financiers** et les charges exceptionnelles ont été prévus **pour 500 €**

**FONCTIONNEMENT - Recettes : 663 056,98 €**

- **L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 325 612,71 €**

- **Les impôts et taxes représentent 146 975 €.**

Ces produits proviennent :

- o des contributions directes pour 119 070 €. Ceux-ci ont été établis selon les modalités décrites en préliminaire.
- o de la dotation de solidarité communautaire pour 3 276 € (prévision identique à l'an passé, chiffre réellement connu en juin)
- o des impôts sur les pylônes (7 629 €)
- o des taxes sur droits de mutation et permis de chasse budgétés à un niveau sensiblement égal à celui de l'an passé.

- **Les dotations de l'Etat** : la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Cette dotation versée par l'Etat à la commune, a régressé régulièrement, alors que des missions nouvelles ont été mises à la charge de la commune.

Pour mémoire, les DGF antérieures étaient :

- DGF 2013 : 30 359 €
- DGF 2014 : 28 517 €
- DGF 2015 : 23 386 €
- DGF 2016 : 18 028 €
- DGF 2017 : 10 999 €
- DGF 2018 : 8 753 €
- DGF 2019 : 5 267 €
- DGF 2020 : 2 715 €
- DGF 2021 : 3 934 €

- **Le remboursement des intérêts de l'emprunt théorique par le grand Reims : 1 078 €**

Cette année encore, la bonne santé financière de la commune permettra au conseil de poursuivre l'affichage d'un objectif décidé depuis plus de 25 ans: ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants de la commune.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité ce budget.

**VOTE DES TAUX**

Le Maire propose de conserver les taux des impôts locaux au même niveau que les années précédentes. A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,52 % (somme des anciennes parts communale et départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,30 %

**AVENANTS AU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINTE PHILOMÈNE (avec création d'une aire de jeux et loisirs)**

Le Maire indique que les réunions de chantier ont lieu les lundis après-midi en présence du Maître d'œuvre et des entreprises. Il invite volontiers les conseillers intéressés à y participer.

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ou modificatifs sont nécessaires dans le cadre de l'opération et impliquent deux avenants :

- **Lot 1 (LE BATIMENT ASSOCIE)** pour une moins-value de 1 664,13 € HT (1 996,96€ TTC), selon le devis 21EM185 du 16 mars 2021
- **Lot 3 (SOLOTRA)** pour une plus-value de 925 € HT (1 110 € TTC), selon le devis 210312 du 19/03/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les présents avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

Le Maire explique qu'un certain nombre de fermetures d'écoles sont intervenues :

- dans les communes d'Ecueil, Villedommange, Sacy, Serriers, Chamery suite à leur transfert sur le nouveau groupe scolaire concentré d'Ecueil (pôle Champagne Vesle),
- dans la commune de Saint-Hilaire- Le-Petit suite à son transfert sur le groupe scolaire de Dontrien (pôle Rives de la Suippe),
- et à Pomacle sur le regroupement pédagogique dispersé Lavannes-Caurel,

Aussi, il y a lieu de prendre une délibération modifiant les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,
- Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
- Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### **REUNION DU 10 MAI 2021**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, I.Chevalier, H.Fournaise, C. Gérard, G.Griffon, G.Novak, V. Panier, F. Servagnat

**Excusés** : D.Mareigner, M.Dubois  
M.Griffon été nommé secrétaire de la séance

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

### **POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le Maire signale que, lors des réunions de chantier qui se tiennent tous les lundis, le Maître d'œuvre et les entreprises ont proposé des avenants qu'il a refusés, soit parce qu'ils étaient inclus au cahier des charges, soit qu'ils n'apportaient aucun avantage à l'aménagement prévu.

Ont été concernés :

- le lasurage du bardage inclus lors de la négociation du marché avec l'entreprise,
- la non réalisation d'un enrobé global de la voirie du Clos Bénard, jugée inutile, puisque la réfection des tranchées était prévue au marché.
- la construction de murets de soutènement.

Par contre, il a été nécessaire de modifier le cahier

des charges pour poser des poteaux de maintien de la terre, le long du mur de la sente, de manière à sécuriser les fondations. Cette opération générant une plus-value a été compensée financièrement par une moins-value équivalente concernant la réduction de la rampe d'accès PMR ainsi que la fourniture et la pose de caniveaux.

C'est pourquoi, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre en considération certains travaux modificatifs détaillés dans le devis n° 210422 concernant le Lot 3 (SOLOTRA).

Cet avenant 3 est sans incidence financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le présent avenant et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

La pose du carrelage a été retardée par une discussion concernant le décapage de la résine déposée sur la dalle.

La fin des travaux est prévue pour mi-juin.

### **VITRAUX DE L'EGLISE**

Comme il en avait été convenu, une visite de l'atelier du Maître verrier a été organisée et a eu lieu au mois dernier.

Cette démonstration fut l'occasion pour les participants de s'intéresser aux techniques particulières de fabrication des vitraux en cours de réalisation.

De manière à protéger ces vitraux des jets de pierres et des éventuels coups de ballon, un devis a été demandé à l'entreprise Chéyères pour les fenêtres les plus exposées, à savoir celles le long de la voirie d'accès publique.

Ce devis s'élève à 3 450 € HT pour la protection de ces 3 vitraux.

Le conseil approuve cette proposition.

### **VIDEOSURVEILLANCE**

Le Maire explique qu'actuellement l'Etat encourage l'installation de dispositif de vidéo surveillance.

Pour être subventionnés, ces équipements doivent faire l'objet d'une étude de la gendarmerie.

Aussi, la Major Maryline Hubert, responsable de cette section, a été sollicitée. Suite à sa visite sur place, elle a rendu ses préconisations.

Le Maire expose au conseil le résultat de cette étude et indique que Le SIEM propose aux collectivités intéressées d'assurer la délégation de la maîtrise d'ouvrage du dossier.

En effet, plusieurs possibilités de subventions permettant de financer ce projet (Conseil Régional, SETR, Grand Reims...), le conseil charge le Maire de contracter avec le SIEM pour présenter les éléments financiers lors d'un prochain conseil.

### **RECONSTRUCTION DE LA BACHE D'EAU POTABLE**

Le Maire explique qu'il a reçu de la Direction de l'eau du Grand Reims le planning d'avancement de ce projet. Celle-ci indique qu'en mai, le dossier Loi sur l'Eau relatif à la création d'un forage d'essai et de deux piézomètres dans le cadre de la création de la nouvelle bache pour l'AEP à Vandeuil (51) a été transmis le 29 avril 2021 à la D.D.T. de la Marne pour instruction.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALE ET REGIONALE**

Le Maire a reçu des circulaires et documents décrivant l'organisation de ces élections, sous l'angle sanitaire en particulier. Ces élections seront simultanées et auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Deux équipes de trois personnes doivent être présentes durant les opérations de vote, soit environ 24 personnes. De plus, les assesseurs devront être vaccinés (ou avoir passé un test récent).

La salle communale sera divisée pour les deux scrutins.

Du matériel sanitaire doit être fourni par la Préfecture début juin (masques, gel et protections en plexiglas).

Une signalétique appropriée sera mise en place pour indiquer les circuits de vote.

### **REUNION DU 12 JUILLET 2021**

**Présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, I.Chevalier, M.Dubois, G.Novak, V. Panier, F. Servagnat

**Excusés** : H.Fournaise, C. Gérard, G.Griffon, M.Dubois été nommé secrétaire de la séance

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.  
Mourra, Maire.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le Maire signale que les travaux sont en voie d'achèvement et que la réception a été

prononcée.

Toutefois, de nombreux points restent encore à régler.

En effet, seulement trois lots ont été réceptionnés, après que les réserves aient été levées :

- Le lot 2 : GENIDEM (démolition)
- Le lot 4 : BATIMENT ASSOCIE (charpente et bardage)
- Le lot 5 : BLANCHARD (électricité)

Les entreprises des autres lots doivent encore réaliser des finitions.

### **AVENANT 4 AU MARCHE DU BATIMENT ASSOCIE (LOT 1)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux modificatifs ont été demandés à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE concernant les prestations liées à la pose et fourniture des jardinières. Ces dernières n'étant pas conformes au besoin du Maître d'ouvrage, elles ont été refusées.

Cette modification entraine une moins-value de 4 685,52 € HTVA et porte le montant du marché de l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE à 149 090,34 € HTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à sa mise en œuvre.

### **POINT FINANCIER**

Le Maire fait le point sur les réalisations financières de ce chantier.

Compte tenu des avenants et de l'état de l'avancement du dossier, le marché négocié HT qui s'élevait à 534 188,60 € a pu être ramené à 526 980,03 €, soit une diminution de 1,35%.

Il indique qu'il a constitué les dossiers de demande de paiement des subventions auprès de partenaires financiers, à savoir :

- ETAT (DETR) : 99 000 €  
(un acompte de 29 991 € a déjà été versé)
- REGION : 80 000 €
- GRAND REIMS : 68 000 €
- FCTVA : 100 077 €
- Soit un total de 317 077 €

### **VITRAUX DE L'EGLISE**

Comme prévu, le Maître verrier effectue actuellement la pose des vitraux dans l'église.

Il a déjà placé 6 vitraux représentant la genèse. Il invite les conseillers intéressés à venir le

rencontrer lors de ces travaux qui s'achèveront fin juillet.

Le Maire indique qu'il rédigera une signalétique explicative des thèmes développés.

### **VIDEOSURVEILLANCE**

Comme convenu lors du précédent conseil, le Maire explique qu'il a pris contact avec le SIEM, qui propose aux collectivités intéressées d'assurer la délégation de la maîtrise d'ouvrage du dossier de la vidéosurveillance.

Le SIEM a réalisé une étude qui s'appuie sur les préconisations de la gendarmerie et dont les résultats peuvent se résumer en deux options :

#### **- Scénario 1**

Les lieux surveillés seraient :

- l'aire de loisirs de la Place Sainte-Philomène

Une caméra multi capteur de contexte, installée sur un mât de 8m à l'angle du mûr et de l'escalier desservant l'esplanade, permettrait de surveiller 3 points particuliers : l'aire de jeux avec terrain de pétanque, le baby-foot, et la sente de la Victoire

- l'esplanade, Place Sainte-Philomène, l'église et ses abords
- la salle des fêtes, et l'atelier municipal.

#### **- Scénario 2 :**

Les lieux concernés seraient les mêmes que précédemment, mais auxquels seraient ajoutées des caméras de lectures des plaques d'immatriculation des véhicules surveillant :

- l'entrée par la rue de Serzy :
- l'entrée par la rue d'Irval
- l'entrée par la rue Saint Vincent

Les chiffrages de ces deux scénarios sont estimés respectivement à 24 700 € HT et à 61 800 € HT.

Lors de la discussion qui s'ensuit, le conseil s'interroge sur deux points :

- l'impossibilité de surveiller l'accès par la route d'Irval, au niveau du château, faute d'alimentation électrique publique nécessaire ;

- l'opportunité de surveiller l'accès par la rue de la mairie, du côté du chemin de l'association foncière.

Plusieurs possibilités de subventions seraient à envisager pour financer ce projet (Conseil Régional, SETR, Grand Reims...). Le conseil

charge le Maire de contracter avec le SIEM pour présenter les éléments financiers lors d'un prochain conseil.

### **PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RURAL COMMUNAL**

Le Maire indique qu'il a rencontré le Président de l'association foncière, en présence des adjoints. Celui-ci a exposé qu'il envisageait d'aménager le chemin de Paris sur la partie appartenant à l'association foncière et souhaiterait que la commune en fasse de même sur le tronçon la concernant.

Le montant de cette opération s'élèverait à 5 100 € HT environ.

De plus, il a indiqué qu'il projetait de mettre en place une signalétique à l'entrée des chemins de l'association foncière, signalant l'aspect privé de ces chemins, de manière à dégager la responsabilité de l'association, en cas d'accident.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mr Moreaux signale qu'il serait utile de réserver le stationnement du parking du cimetière prioritairement aux visiteurs qui viennent se recueillir sur les tombes.

Mr Dubois indique que, de nombreuses fois, il a constaté que des habitants garaient très souvent leur véhicule sur des places en stationnement interdit, rue Saint Vincent, Il propose que les gendarmes soient avertis pour qu'ils puissent verbaliser ces infractions.

Le Maire indique que lors des conseils d'école, les enseignants et les représentants des parents d'élèves se plaignent régulièrement des infractions au stationnement aux abords de l'école. Ils demandent également l'intervention des gendarmes.

Le Maire regrette ces incivilités et se propose de le signaler dans le bulletin pour mettre en garde les habitants. Il préfère faire appel au centre civique des habitants dans un premier temps. Si cette démarche s'avérait sans succès, il suggère d'inviter le commandant de la brigade de Fismes pour en tirer les conclusions.

# *La remise des dictionnaires*



*Comme chaque année, en fin d'année scolaire, a lieu la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de l'école élémentaires qui partiront l'an prochain au collège, pour rejoindre la classe de sixième.*

*C'est l'occasion d'organiser une rencontre entre les maires des communes concernées, les enseignants, et les futurs collégiens. Cette année, François Mourra, Maire de Vandeuil, a eu le plaisir de remettre ces ouvrages à Enolya*





# *Les travaux d'aménagement de la place*



*L'escalier face à l'église*



*L'aménagement de la grotte*



*La construction du kiosque*



*La restauration du puits*



*L'aménagement de la sente*



*L'implantation des jeux*



*Les réunions en salle avec les entreprises*

# *Les travaux d'aménagement de la place*



*La pose du carrelage*



*Le terrain de l'escalier métallique*



*La réunion hebdomadaire de chantier*



*Le terrain de pétanque*



*Les balustrades*

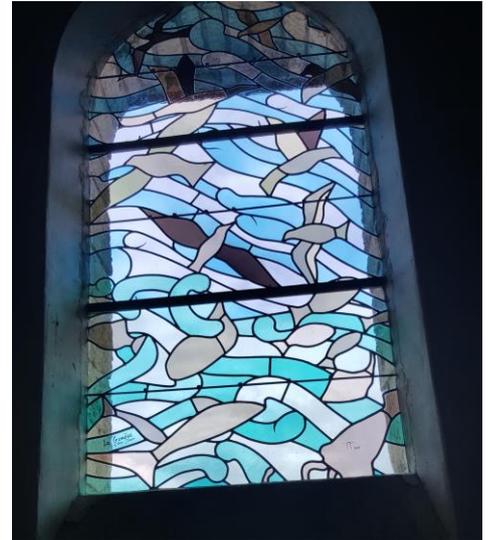
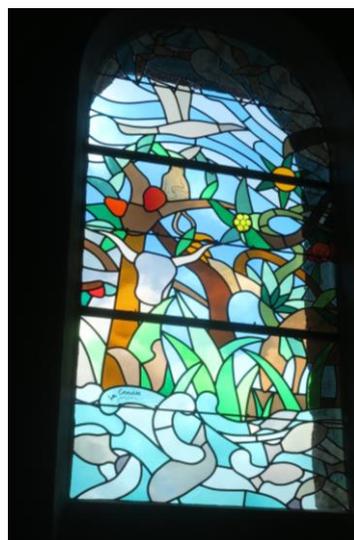
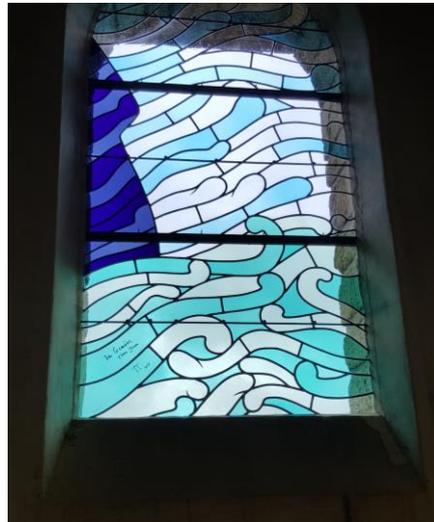


*L'aire de jeux*

# La pose des vitraux de l'église

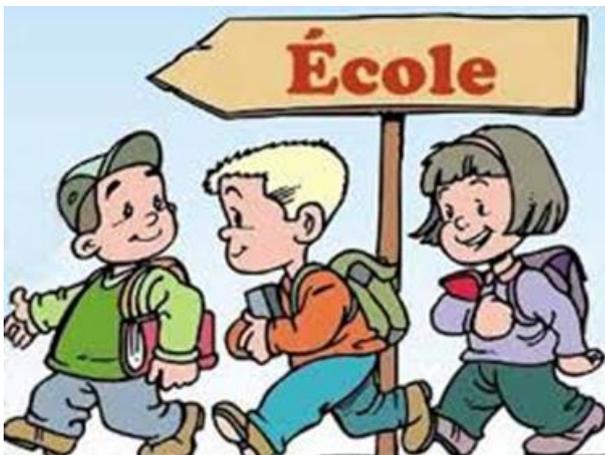


*L'installation des vitraux fabriqués dans l'atelier du Maître verrier Bruno Pigeon, est en voie d'achèvement. Les 6 premiers vitraux représentant la Genèse sont déjà en place. Le grand vitrail central représentant l'Apocalypse sera posé prochainement.*





## *Vie locale*



# Vaccinations

*Le vacci'bus est un centre de vaccination mobile anti-covid mis en place par le Grand Reims. Il consiste en un bus aménagé en centre de vaccination. Il a sillonné les 46 communes de moins de 250 communes, pour traiter les personnes de plus de 75 ans.*

*Cette initiative de la Présidente du Grand Reims, Catherine Vautrin, a attiré l'attention de Gérard Larcher, Président du Sénat. Souhaitant se rendre sur place pour découvrir cette expérience, il a jeté son dévolu sur Vandeuil.*

*C'est la première fois que notre village a eu l'honneur d'accueillir le second personnage de l'Etat, accompagné du Préfet et des Sénateurs de la Marne. Il en profita pour visiter les travaux d'aménagement avant de faire le point sur l'organisation de la vaccination dans la Marne.*



*L'accueil à la mairie, avec Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims, et Philippe Salmon, Conseiller Départemental*

# Vaccinations



*En route pour le vaccin...*



*Avec les Sénateurs de la Marne*



*Avec le Préfet de la Marne...*

# *Vaccinations*



*Avec les élus locaux...*

# *L'équipe du fleurissement*



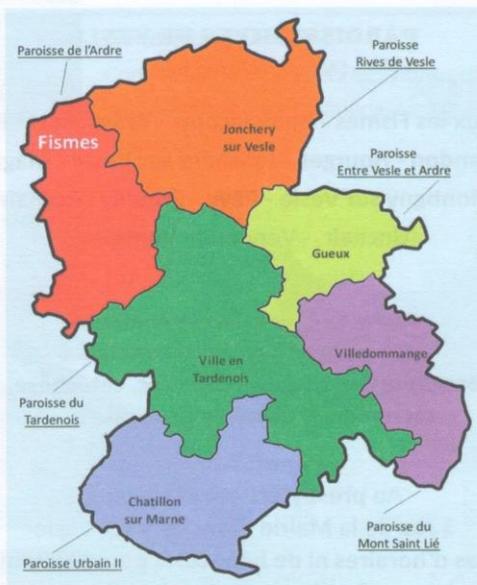
# L'espace missionnaire



« Le règne de Dieu \*  
s'est approché de vous »

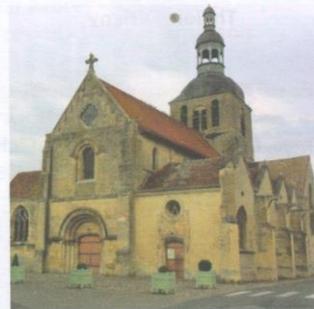
Luc 10, 9

## L'ESPACE MISSIONNAIRE TARDENOIS-VESLE



<http://www.espace-missionnaire-tardenois-vesle.fr/>

## Les messes dominicales



**11H00** : Dimanche et fêtes à l'église Sainte Macre de Fismes (Lieu Eucharistique de l'Espace Missionnaire)

**18H30** : Samedi dans une autre paroisse de l'E.M\*

**10H30** : Dimanche dans une autre paroisse de l'E.M\*

\* Consulter le calendrier des messes ou le site internet de l'E.M :  
<http://www.espace-missionnaire-tardenois-vesle.fr/>

## L'équipe pastorale

### Les prêtres



**Arnaud TOURY**  
Presbytère Villedommange  
[toury.arnaud3@gmail.com](mailto:toury.arnaud3@gmail.com)



**Etienne RUHATIJULI**  
Presbytère de Gueux  
[abbetienne@yahoo.fr](mailto:abbetienne@yahoo.fr)



**Claude SOUDANT**  
Presbytère de Prouilly  
[claudesoudant@free.fr](mailto:claudesoudant@free.fr)

# Horaires des déchetteries

## TERRITOIRE OUEST [EX-SYCOMORE]

ECUEIL, FISMES, GUEUX, JONCHERY-SUR-VESLE, MUIZON,  
DÉCHETTERIE MOBILE

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ECUEIL	HIVER		14 h - 17 h		9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h
	ÉTÉ		14 h - 18 h		9 h - 12 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
FISMES	HIVER	9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
GUEUX	HIVER	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	9 h - 12 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	9 h - 12 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
JONCHERY-SUR-VESLE	HIVER	14 h - 17 h		9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	14 h - 18 h		9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
MUIZON	HIVER	14 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h		14 h - 17 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h		14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h



### ADRESSES :

- ECUEIL** : rue des Grandes Gloies
- FISMES** : rue des Trois Moulins
- GUEUX** : zone artisanale du Moutier
- JONCHERY-SUR-VESLE** : avenue Saguet
- MUIZON** : route de Trigny



### BON À SAVOIR

Les 20 déchetteries sont fermées  
les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.  
Les 24 et 31 décembre, elles ferment à 16 h.